

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur- Fraternité-Justice

Autorité de Régulation des Marchés Publics



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°02/ARMP/2022

**Audit technique de la passation et de l'exécution des marchés publics
au titre de l'exercice budgétaire 2021**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés et au Plan prévisionnel de passation des marchés publiés sur le site de l'ARMP (www.armp.mr).
2. L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) envisage, sur financement de son budget propre 2022, d'effectuer le paiement, au titre du marché de prestations intellectuelles, des services d'un Cabinet ou Groupement de Cabinets pour la réalisation de l'Audit technique de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice Budgétaire 2021.

Les services comprennent :

(i) L'audit de conformité :

Cet audit consiste à :

- se faire une opinion sur les procédures de passation adoptées ; l'opinion doit être fournie individuellement pour chaque autorité contractante et chaque commission de passation ;
- vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats, de transparence des procédures, d'économie et d'efficacité édictés par le Code des marchés publics et ses textes d'application.

(ii) L'audit de l'exécution physique :

Cet audit consiste à :

- se faire une opinion sur l'état d'exécution des marchés, à travers l'audit physique d'un nombre limité des marchés de travaux et fournitures, en cours d'exécution ou déjà exécutés.

J

(iii) L'évaluation de l'organisation institutionnelle

Cette évaluation consiste à :

- se faire une opinion sur la performance des commissions de passation des marchés publics sur les plans organisationnel, humain et financier.
3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services. Il s'agit en l'occurrence de :
- la nature de leurs activités,
 - leurs expériences en nombre d'années,
 - leurs qualifications dans le domaine des prestations intellectuelles et notamment leurs références concernant l'exécution de marchés analogues,
 - leur organisation technique et managériale,
 - leurs qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanents et/ou occasionnels.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'ARMP; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de Demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : *sélection fondée sur la qualité technique et le coût.*
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous de 09 heures à 17 heures TU.

Autorité de Régulation des Marchés Publics
BP 4424, 306 E-Nord Tévragh Zeina,
Tél: (+222) 45 24 45 66 / (+ 222) 46 41 30 87
E-mail : elhadrami.abdeselam@armp.mr
Nouakchott-Mauritanie

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en trois (3) exemplaires (un original et deux copies) à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le 08/ 07/2022 à 12 Heures TU avec l'unique mention :

« A Monsieur le Président de la Commission des Marchés Publics de l'ARMP, Manifestation d'intérêt pour l'Audit technique de la passation et de l'exécution des marchés publics au titre de l'exercice budgétaire 2021 ».

22 JUN 2022

 **Ahmed Salem TEBAKH**
Président du Conseil de Régulation

